

ASSEMBLÉE NATIONALE

TAXE SUR LES SERVICES NUMÉRIQUES - (N° 1838)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 104

présenté par

M. Fasquelle, M. Pierre-Henri Dumont, M. Cattin, M. Cinieri, M. Sermier, M. Viala, M. Le Fur,
M. Brun, M. Leclerc, M. Deflesselles, M. Vialay et Mme Le Grip

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.